



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

PRÉPARATION RENTRÉE 2023

Sommaire

1- Les établissements scolaires en Gironde

- Les établissements scolaires du 1^{er} degré
- Les établissements scolaires du 2nd degré

2- Des priorités au service de la réussite des élèves

- Le projet académique
- Un service public pour une école inclusive
- Généralisation du programme PHARE
- Le SNU

3- Des compétences partagées

- L'absentéisme scolaire
- L'inscription des élèves et l'obligation scolaire
- L'instruction en famille
- Les PPMS



1. LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES EN GIRONDE

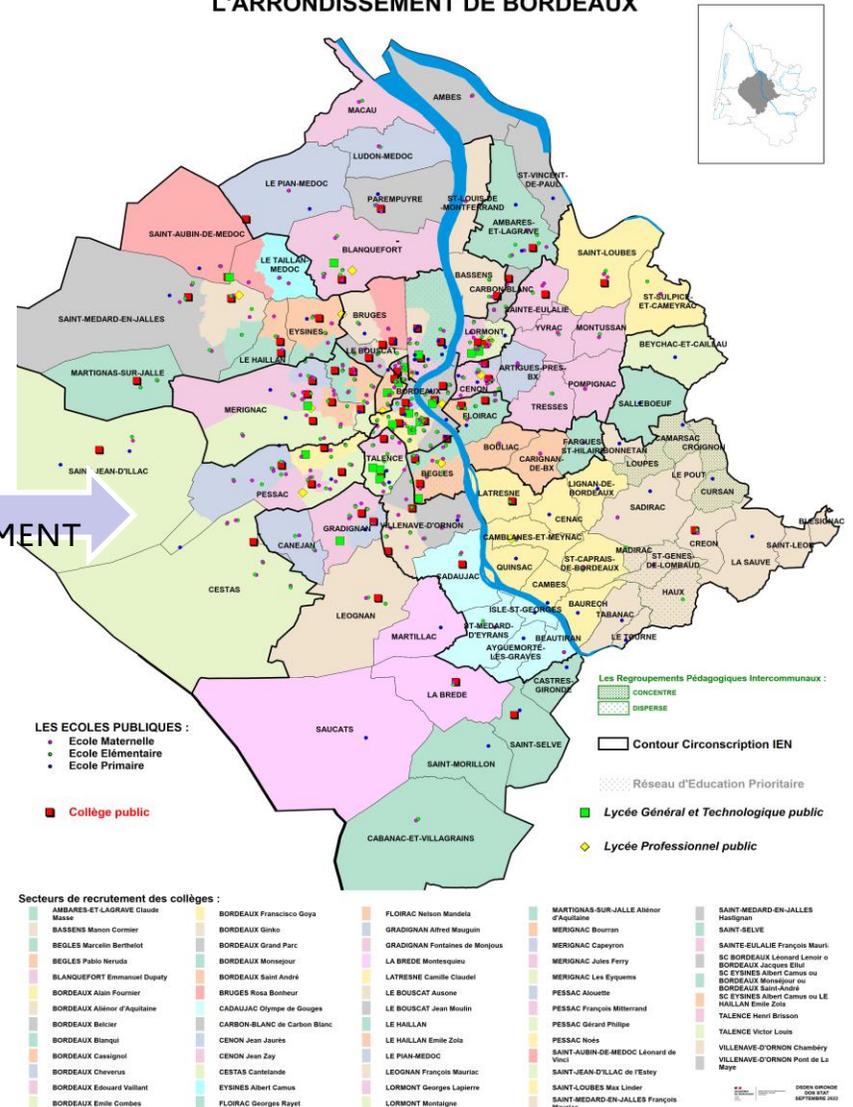


LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PUBLICS DU SECOND DEGRÉ EN GIRONDE



FOCUS ARRONDISSEMENT

L'ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX





Nombre d'établissements scolaires 2022

- ✓ **999** écoles :
 - **908 publiques** (607 élémentaires ou primaires et 301 maternelles)
 - **93 privées** (dont 61 écoles sous contrat d'association)

- ✓ **139** collèges :
 - **111 publics** (dont 28 SEGPA)
 - **28 privés**

- ✓ **48** lycées généraux et technologiques :
 - **32 publics** (dont 18 STS et 5 CPGE)
 - **16 privés** (dont 7 STS et 1 CPGE)

- ✓ **32** lycées professionnels :
 - **23 publics** (dont 6 STS + 8 sections professionnelles)
 - **9 privés**

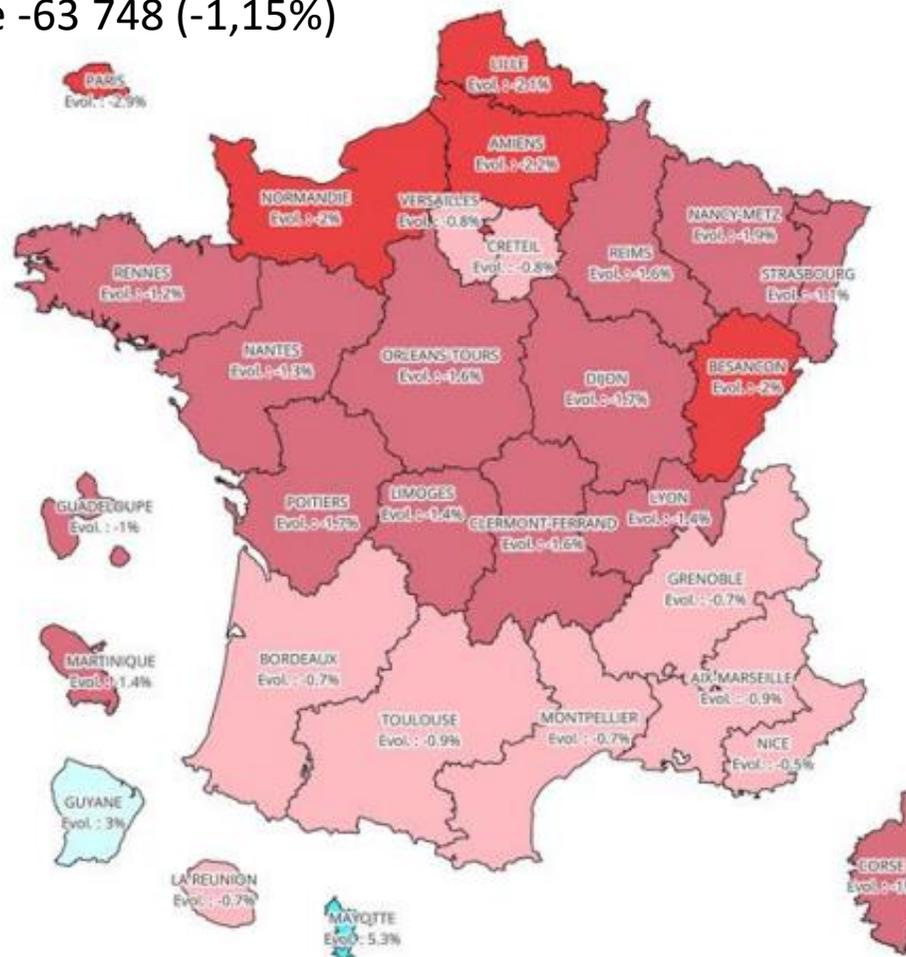
- ✓ **2** EREA : **2 EREA publiques**



Nombre de communes en Gironde : **535**
Nombre de communes sans école : **110**

Le contexte national : évolution des effectifs

à la rentrée scolaire 2023 est de -63 748 (-1,15%)
élèves



1.1. Les effectifs du 1^{er} degré public

Des effectifs en baisse

1^{er} degré

<u>Effectifs</u>	PRE-ELEMENTAIRE	ELEMENTAIRE	ULIS	TOTAL	EVOLUTION
Rentrée 2018	51 187	86 828	1 101	139 116	+ 612
Rentrée 2019	50 827	87 474	1 020	139 321	+ 205
Rentrée 2020	49 677	86 852	1 106	137 635	- 1 686
Rentrée 2021	49 165	85 868	1 167	136 200	- 1 435
Rentrée 2022	48 707	85 513	1 194	135 414	- 786
Prévisions Rentrée 2023	48 680	84 967	1 208	134 855	- 559
ECART Rentrée 2022	- 27	- 546	14		

Prévisions Rentrée 2022

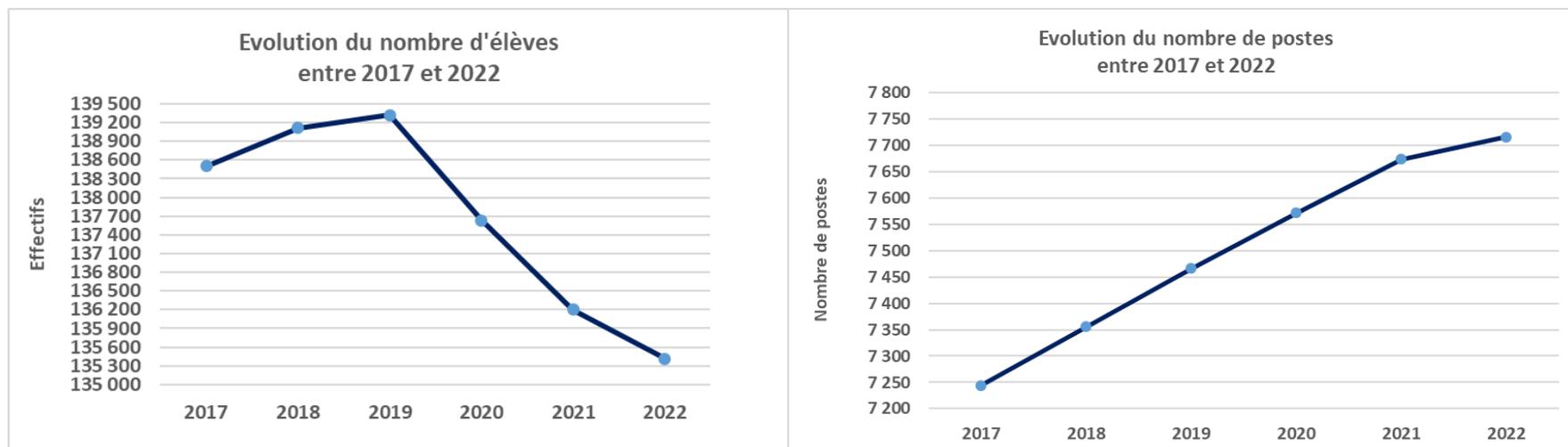
Effectifs par arrondissement

			EFFECTIFS ELEVES				ÉVOLUTION PREVUE R23
			PRÉ- ÉLÉMENTAIRE	ÉLÉMENTAIRE	ULIS	TOTAL	
GIRONDE	Prévisions Rentrée 2023		48 680	84 967	1 208	134 855	↘ 0.41 %
	Ecart rentrée 2022		- 27 élèves	- 546 élèves	14 élèves	- 559 élèves	
BLAYE	Constat Rentrée 2022		3 233	5 897	83	9 213	↘ 1.24 %
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	3 144	5 865	89	9 098	
		Variation	- 89 élèves	- 32 élèves	+ 6 élèves	- 115 élèves	
BORDEAUX	Constat Rentrée 2022		30 355	50 904	713	81 972	↗ 0.14 %
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	30 504	50 874	711	82 089	
		Variation	+ 149 élèves	- 30 élèves	- 2 élèves	+ 117 élèves	
LANGON	Constat Rentrée 2022		3 851	7 290	121	11 262	↘ 0,93 %
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	3 806	7 227	124	11 157	
		Variation	- 45 élèves	- 63 élèves	+ 3 élèves	- 105 élèves	
LESPARRE- MÉDOC	Constat Rentrée 2022		2 748	5 145	50	7 943	↘ 1,67 %
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	2 709	5 053	48	7 810	
		Variation	- 39 élèves	- 92 élèves	- 2 élèves	- 133 élèves	
LIBOURNE	Constat Rentrée 2022		4 650	8 286	154	13 090	↘ 0,64 %
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	4 671	8 176	159	13 006	
		Variation	+ 21 élèves	- 110 élèves	+ 5 élèves	- 84 élèves	
ARCACHON	Constat Rentrée 2023		3 870	7 991	73	11 934	↘ 2.00 %
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	3 846	7 772	77	11 695	
		Variation	- 24 élèves	- 219 élèves	+ 4 élèves	- 239 élèves	

1er degré

Répartition des moyens d'enseignement

Contexte départemental



Répartition des moyens d'enseignement

Caractéristiques du département

	Nombre d'élèves	Dotation	E/C
R2017	138 504	162	24,50
R2018	139 116	112	23,94
R2019	139 321	110	23,48
R2020	137 635	106	22,86
R2021	136 200	102	22,44
R2022	135 414	43	22,30

*E/C : nombre d'élèves par classe

Répartition des moyens d'enseignement

Caractéristiques du département

	Taux d'encadrement 2018	Taux d'encadrement 2019	Taux d'encadrement 2020	Taux d'encadrement 2021	Taux d'encadrement 2022		
	Général R18	Général R19	Général R20	Général R21	Maternelle Moyenne	Élémentaire - Primaire Moyenne	Général R22
Segment 01	19,68	18,48	17,95	17,42	18,36	16,74	17,33
Segment 02	21,79	21,14	20,73	20,95	21,94	20,58	21,00
Segment 03	25,28	25,20	24,46	24,01	23,92	23,75	23,82
GIRONDE	23,94	23,48	22,86	22,44	22,64	22,11	22,30

***E/C : nombre d'élèves par classe**

Réalisation des objectifs de dédoublements et d'allègements

Le dédoublement en Education Prioritaire

	GS	CP	CE1	Total
Rentrée 2020	14	238	212	464
Rentrée 2021	138	246	189	573
Rentrée 2022	179	223	206	608

Hausse de **6,11%** par rapport à 2021

L'allègement sur l'ensemble du territoire (hors EP)

Plus de 2 100 classes de GS, CP et CE1 allégées à 24 élèves par classe.

Augmentation de près de **6,5%** par rapport à 2021 (2 037 classes).

Moyens d'enseignement Rentrée 2023

Pour l'académie de Bordeaux :

- 30 emplois d'enseignants 1^{er} degré



Pour le département de la Gironde :

0 emploi d'enseignants 1^{er} degré

1^{er} degré

- Une clé de répartition en 2 segments :

- Les écoles classées en Réseau d'Education Prioritaire (REP) et REP+ (18%) et les écoles relevant de la ruralité et socialement défavorisées (12%)
- Les autres territoires (70 %)

Objectifs prioritaires pour la rentrée 2023 :

Poursuite de la politique engagée en faveur de la maîtrise des savoirs fondamentaux, de la justice sociale et de l'équité territoriale :

Poursuivre l'allègement des classes de GS, CP, et CE1 avec un plafonnement des effectifs à 24 élèves sur tout le territoire hors Education Prioritaire.

Poursuivre le dédoublement des classes de GS, CP, CE1 en Education Prioritaire.

Accompagner l'école inclusive (création d'ULIS)

Accompagner les territoires ruraux

1.2 Les effectifs du 2nd degré public

Une croissance démographique toujours soutenue dans les collèges et les lycées

2nd degré

<u>Effectifs</u>	COLLEGE	LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE	LYCEE PROFESSIONNEL	POST BAC	TOTAL	EVOLUTION
Rentrée 2018	61 319	30 811	11 526	6 143	109 799	-415
Rentrée 2019	62 626	31 034	11 589	6 274	111 523	1 724
Rentrée 2020	64 095	30 888	11 488	6 406	112 877	1 354
Rentrée 2021	64 710	31 243	11 243	6 274	113 470	593
Rentrée 2022	64 898	31 819	11 179	6 018	113 914	444
Prévision Rentrée 2023	64 871	32 012	11 315	5 993	114 191	277
ECART avec entrée 2022	-27	193	136	-25	277	

Prévisions Rentrée 2023

Le 2nd degré public collèges : <u>Effectifs</u>			EFFECTIFS ELEVES COLLEGES	ÉVOLUTION ARRONDISSEMENT
GIRONDE	Prévisions Rentrée 2023		64 871	-0,04%
	Écart rentrée 2022 (64 898)		-27	
BLAYE	Rentrée 2022		5 630	1,15%
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	5 695	
		Variation	65	
AGGLOMERATION BORDELAISE	Rentrée 2022		34 079	0,42%
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	34 222	
		Variation	143	
LANGON	Rentrée 2022		7 475	-1,20%
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	7 385	
		Variation	-90	
LESPARRE-MÉDOC	Rentrée 2022		5 836	0,12%
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	5 843	
		Variation	7	
LIBOURNE	Rentrée 2022		4 733	-1,12%
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	4 680	
		Variation	-53	
ARCACHON	Rentrée 2022		7 145	-1,39%
	Prévisions Rentrée 2023	Effectifs	7 046	
		Variation	-99	

COLLEGES

Prévisions Rentrée 2023

LYCÉES

Le 2nd degré public lycées : <u>Effectifs</u>			EFFECTIFS ELEVES			ÉVOLUTION	
			LYCEE, LP/SEP	POST BAC	TOTAL	Sans Post Bac	Avec Post Bac
GIRONDE	Prévisions Rentrée 2023		43 327	5 993	49 320		
	ÉCART Rentrée 2022		42 998	6 018	49 016	↑ 0,77%	↑ 0,62%
BLAYE	Prévision Rentrée 2023		2 607	21	2 628		
	Rentrée	Effectifs	2 524	21	2 545	↑ 3,29%	↑ 3,26%
	2022	Ecart	83	0	83		
AGGLOMERATION BORDELAISE	Prévision Rentrée 2023		26 665	5 621	32 286		
	Rentrée	Effectifs	26 708	5 646	32 354	↓ -0,16%	↓ -0,21%
	2022	Ecart	-43	-25	-68		
LANGON	Prévision Rentrée 2023		4 062	20	4 082		
	Rentrée	Effectifs	4 020	21	4 041	↑ 1,04%	↑ 1,01%
	2022	Ecart	42	-1	41		
LESPARRE- MÉDOC	Prévision Rentrée 2023		2 779	120	2 899		
	Rentrée	Effectifs	2 773	120	2 893	↑ 0,22%	↑ 0,21%
	2022	Ecart	6	0	6		
LIBOURNE	Prévision Rentrée 2023		3 005	120	3 125		
	Rentrée	Effectifs	2 984	123	3 107	↑ 0,70%	↑ 0,58%
	2022	Ecart	21	-3	18		
ARCAÇON	Prévision Rentrée 2023		4 209	91	4 300		
	Rentrée	Effectifs	3 989	87	4 076	↑ 5,52%	↑ 5,50%
	2022	Ecart	220	4	224		

- **Pour l'académie de Bordeaux :**
-10 ETP

- **Pour le département de la Gironde :**
22 ETP



Le calendrier de travail « Rentrée 2023 »

3 grandes étapes

décembre 2022 / janvier
2023 :
prévision des effectifs



Communication des mesures
envisagées :

À partir de février 2023

Dialogue avec les partenaires
et consultation des instances

CTSD 02/03/2023

CDEN 10/03/2023

Juin 2023 - ajustements

Fin août :
Ajustements, consultation
des instances





**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde

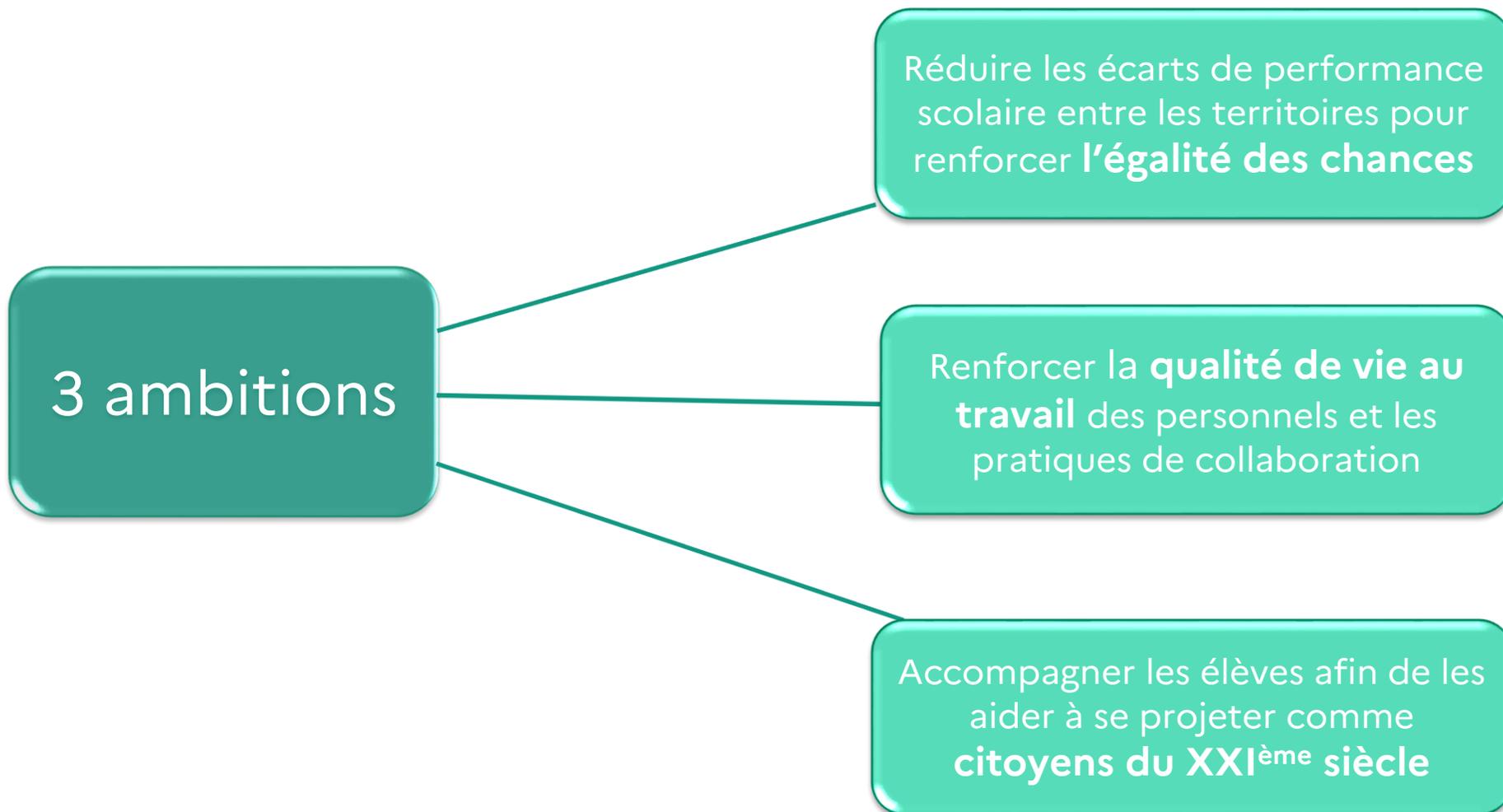


2. DES PRIORITÉS AU SERVICE DE LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

LES PRIORITÉS MINISTÉRIELLES

- *Favoriser la mixité sociale et scolaire*
- *Place des mathématiques de l'école au lycée*
- *Un plan d'action pour l'école maternelle : donner à tous les élèves les bases de leur réussite et garantir leur épanouissement*
- *Renforcer la maîtrise des savoirs fondamentaux des élèves en CM1, CM2 et 6e (cycle 3) pour faciliter leur entrée au collège*
- Renforcer la 6^{ème} et ouvrir une concertation sur les autres classes
- Le dispositif « devoirs faits » devient obligatoire en 6^{ème}
- Poursuite de la réflexion sur la voie professionnelle
- « Notre école faisons la ensemble »

Le projet académique 2021-2025



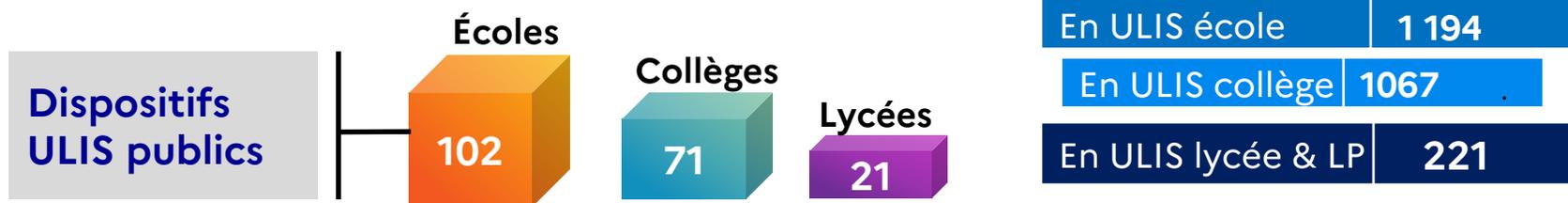
Un service public pour une école inclusive

Poursuivre le déploiement de dispositifs d'accueil des élèves en situation de handicap

- **ULIS:** Dispositif permettant l'accueil collectif d'enfants dans une école, au sein des classes selon leurs besoins particuliers.
- **UEE (Unité d'Enseignement Externalisé):** création d'une classe spécifique dans une école afin de scolariser des élèves d'un Etablissement Médico Social pour aller vers une école inclusive grâce à la coopération entre les professionnels de l'éducation nationale, le maire et les professionnels du secteur médico-social.

Quelques chiffres concernant les élèves en situation de handicap

Elèves en situation de handicap en Gironde (constat 2021) :



- Des élèves affectés par le directeur académique qui n'habitent pas forcément sur la commune de scolarisation
- Frais de scolarité à la charge de la commune d'habitation
- Un maillage du territoire au plus près des besoins identifiés

L'accompagnement humain

➤ Fonctionnement des PIAL

- **121 PIAL** (Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé, dont 18 privés), vecteur d'un meilleur accompagnement des élèves en situation de handicap.
- Des AESH rattachés à un PIAL et non plus à un élève (2700 AESH)
- Des contrats hebdomadaires de 20, 24, 30, ou 35 heures sur le temps scolaire.
- Un accompagnement humain défini au plus près des besoins de chaque élève (plus de 7000 élèves en situation de handicap en 2022, 6100 en 2020).
- Possibilité de compléter le temps de travail sur les temps périscolaires par un contrat « municipal » avec une convention pour accompagner l'enfant sur tous les temps de la journée à l'école.
- Possibilité de former les personnels municipaux par le service école Inclusive du Département.



Contact

► La direction académique de la Gironde a créé une cellule d'écoute et de réponse destinée aux parents et responsables légaux des élèves en situation de handicap.
Les parents peuvent contacter cette cellule d'écoute soit:

☞ par téléphone au 05 56 56 37 83

☞ Par mël: dsden33-ecole-inclusive@ac-bordeaux.fr

Le service école inclusive 33 apporte toutes les réponses aux familles dans les meilleurs délais sur les dispositifs existants, les accompagnants, le matériel pédagogique adapté, sur la situation de chaque enfant.

Lutte contre le harcèlement scolaire

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT :

Présentation du programme pHARe

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école



Lutte contre le harcèlement scolaire

pHARe Programme de lutte contre
le harcèlement à l'école

Prévenir et lutter contre le harcèlement scolaire

« Pour l'arrêter, il faut en parler »

La lutte contre le harcèlement est **une priorité** du ministère de l'Éducation nationale.

⇒ Déploiement du programme **pHARe**

Objectif :

Mettre à disposition des équipes un plan de prévention structuré, cohérent et efficace sur lequel elles peuvent immédiatement s'appuyer.

Formation

A partir de cette année scolaire, un tiers des enseignants du département bénéficiera chaque année d'un volume de **9h de formation** pour se former à la lutte contre le harcèlement. Ce plan triennal nous permettra d'aboutir à l'action ambitieuse de :

- **100 % des directeurs et des professeurs des écoles de Gironde formés au harcèlement ;**
 - **100 % des écoles de Gironde avec un plan de prévention et un protocole de traitement du harcèlement.**
-

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Transféré le 1^{er} janvier 2021 au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale.

Une compétence qui concerne les champs de la Jeunesse, de l'Engagement, du Sport et de la Vie associative (ancien service JSVA de la DDCS 33).

Une réforme pour favoriser la continuité éducative et la cohérence dans les politiques jeunesse, et construire une **Société de l'engagement**.





Le SNU, pour soi, pour les autres, pour la société

Tous les jeunes de 15 à 17 ans

- > De nationalité française
- > Quelle que soit leur situation, quel que soit leur parcours

- > Pour affirmer ses valeurs
- > Pour être utile aux autres
- > Pour mettre son énergie au service d'une société solidaire
- > Pour construire un parcours qui leur ressemble

1

Un séjour de cohésion

- 2 semaines
- Dans un autre département que votre département de résidence

2

Une mission d'intérêt général

- 84 heures ou 12 jours minimum au cours de l'année qui suit le séjour de cohésion
- Près de chez vous

3

L'engagement volontaire

- 3 mois ou plus
- Partout en France ou dans le monde
- Entre 16 et 25 ans

FACULTATIF



➤ **Une ambition :**

- ❑ 50 000 volontaires au niveau national en 2023, 1 147 en Gironde (1265 en 2022)
- ❑ Généralisation à moyen terme

➤ **3 séjours en 2023 :**

- ❑ Du 09 au 21 avril : pour la zone A (*choix du site soumis à marché public*)
- ❑ Du 11 au 23 juin : tous les départements (*choix du site soumis à marché public*)
- ❑ Du 4 au 16 juillet : tous les départements (*EPLÉ*)

➤ **La clôture des inscriptions :**

- ❑ Deux mois avant le début de chaque séjour



La mission d'intérêt général

Les domaines

Solidarité, santé, éducation, culture, sport, environnement, citoyenneté, prévention, défense, mémoire, etc.



Exemples

- Participation à l'organisation d'un événement culturel, sportif,
- Contribution au sein d'une association ou structure pour les personnes fragiles,
- Contribution à un chantier de restauration du patrimoine.

Où ?

Associations, corps en uniforme (pompiers, gendarmes, etc.), collectivités territoriales, services publics, etc.

Quand ?

Tout au long de l'année. Minimum 84 heures ou 12 jours, hors temps scolaire.

Comment ?

- Consulter les offres en ligne depuis leur compte
- Trouver une structure de proximité
- Faire reconnaître une équivalence (ex : JSP, BAFA, UNSS, autres)

www.snu.gouv.fr



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de Gironde



3. DES COMPETENCES PARTAGÉES



L'inscription des élèves et l'obligation scolaire

Le recensement des enfants de la commune soumis à l'obligation scolaire, quelle que soit la modalité de scolarisation (écoles publiques ou privées, instruction à domicile, CNED) :

Le maire dresse, chaque année, la liste des enfants de sa commune soumis à l'obligation scolaire (3 à 16 ans – Article L131-1 du code de l'Éducation, post loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance).

Le maire délivre aux parents un certificat d'inscription, indiquant l'école que celui-ci doit fréquenter, dans le respect d'un schéma directeur partagé avec l'Éducation nationale.

Texte – Instance départementale de lutte contre l'évitement scolaire

L'inscription hors de la commune de résidence :

Le maire de la commune de résidence peut donner son accord pour la scolarisation d'enfants de sa commune dans une autre commune. La commune de résidence participe alors aux frais de cette scolarisation.

A défaut d'accord, le maire de la commune d'accueil peut consentir à inscrire les enfants domiciliés dans une autre commune sans attendre de contrepartie financière, tout en veillant à respecter des équilibres de territoire.

L'instruction en famille

- ❑ La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article n°49) confortant le respect des principes de la République. A compter de la rentrée scolaire 2022, il ne pourra être dérogé à l'obligation de fréquenter un établissement scolaire entre 3 et 16 ans, que **sur autorisation délivrée par les services académiques**, pour des motifs tirés de la situation de l'enfant et définis par la loi (état de santé ou situation de handicap, pratique d'une activités sportive ou artistique intensive, itinérance en France ou existence d'une situation propre à l'enfant motivant le projet éducatif).
- ❑ La loi n°2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (instruction obligatoire dès 3 ans).
- ❑ Le décret n°2019-823 du 2 août 2019 prévoit le **renforcement du contrôle pédagogique par l'Education nationale** des enfants dont l'instruction est dans la famille.

Les modalités :

- La **coordination**, pour le recensement des enfants qui ne remplissent pas ces conditions nécessaires, entre les services de l'Education nationale et les services municipaux.
- L'**enquête** du maire sur l'instruction dans la famille.

Effectifs (2022) :	2-5 ans	211
	6-10 ans	371
	11-16 ans	437



L'enquête du maire sur l'instruction dans la famille

Contenu de l'enquête

Il est souhaitable que l'enquête permette de **recueillir les éléments suivants** :

- Etat civil de l'enfant instruit dans la famille et des personnes responsables.
- Composition du foyer familial.
- Description et visite du lieu où l'enfant reçoit l'instruction.
- Raisons du choix de ce mode d'instruction.
- Description d'une journée type : horaires de travail et sorties, emploi du temps approximatif.
- Moyens mis en œuvre pour l'instruction : existence de supports ou d'outils pédagogiques. Il ne s'agit pas de porter un jugement sur le contenu pédagogique de ces moyens mais de s'assurer que la famille met à disposition de l'enfant les conditions matérielles nécessaires pour son instruction.
- Temps de socialisation – activités en dehors du domicile : activités sportives et culturelles, etc...

Transmission du résultat de l'enquête à l'IA-DASEN

- Le résultat de cette enquête doit être **transmis par le maire à l'IA-DASEN**, qui pourra s'y référer pour préparer le contrôle pédagogique.

La sécurité dans les écoles, une culture à construire ensemble

- ANTICIPER

- SÉCURISER

- SAVOIR RÉAGIR

→ au moins 2 exercices PPMS: 1 exercice « Attentat-intrusion » et 1 exercice « Risque-majeur », au cours de l'année scolaire 2022-23.

→ **A VENIR : MISE EN ŒUVRE de la loi Rilhac créant la fonction de directeur d'école du 21 décembre 2021**

Le PPMS serait établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune et les personnels compétents en matière de sécurité et de sûreté.

Le directeur donne son avis et peut faire des suggestions de modifications au regard des spécificités de son école. Il assure sa diffusion au sein de la communauté éducative, le met en œuvre et organise les exercices nécessaires au contrôle de son efficacité.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES



POUR VOTRE SÉCURITÉ

 Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement	 Contrôle visuel des sacs
 Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement	 Organisation d'exercices de sécurité

LES BONS RÉFLEXES

 Éviter les attroupements devant l'établissement	 Ne pas stationner devant l'établissement à la dépose ou à la récupération de l'élève
 Signaler tout comportement ou objet suspect	

SONT AUTORISÉS

 Les sorties scolaires régulières et occasionnelles	 Les événements ouverts au public au sein de l'établissement sous réserve de l'avis du Préfet
 Les voyages scolaires sous réserve de l'avis du Recteur	

Consignes applicables en date du 2 décembre 2015



Adaptation de la posture VIGIPIRATE

3 niveaux Vigipirate

- Niveau « VIGILANCE » :

- ✓ correspond à la posture permanente de sécurité




VIGILANCE

Protection quotidienne contre une menace terroriste constante

Mesures permanentes de sécurité

Concerne l'ensemble du territoire et des secteurs d'activité

Durée illimitée

- Niveau « SECURITE RENFORCEE » :

- ✓ augmentation de la menace terroriste pouvant atteindre un degré très élevé ou certaines vulnérabilités
- ✓ C'est la posture actuelle sur la période « Hiver-Printemps » sur l'ensemble du territoire national, sauf évènement particulier.




SÉCURITÉ RENFORCÉE
face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être citée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées et activation de mesures plus contraignantes

Durée limitée



Niveau « URGENCE ATTENTAT » :

- ✓ marque un état de vigilance attentat maximum qui peut être déclenché, soit en cas d'attaque terroriste documentée et imminente, soit à la suite immédiate d'un attentat



URGENCE ATTENTAT

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente d'un acte terroriste ou à la suite immédiate d'un attentat

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être citée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures exceptionnelles contraignantes pour prévenir tout risque de sur attentat

Durée très limitée

NIVEAU ACTUEL



↪ **Instructions nationales du 12 avril 2017 :**
POUR RAPPEL : 2 PPMS distincts : - « Risque majeur »
- « Attentat-intrusion »

↪ **Calendrier 2022-23 :**

Échéance de transmission par les écoles à la direction académique (copie aux IEN) :

Point de situation au 9 janvier 2023

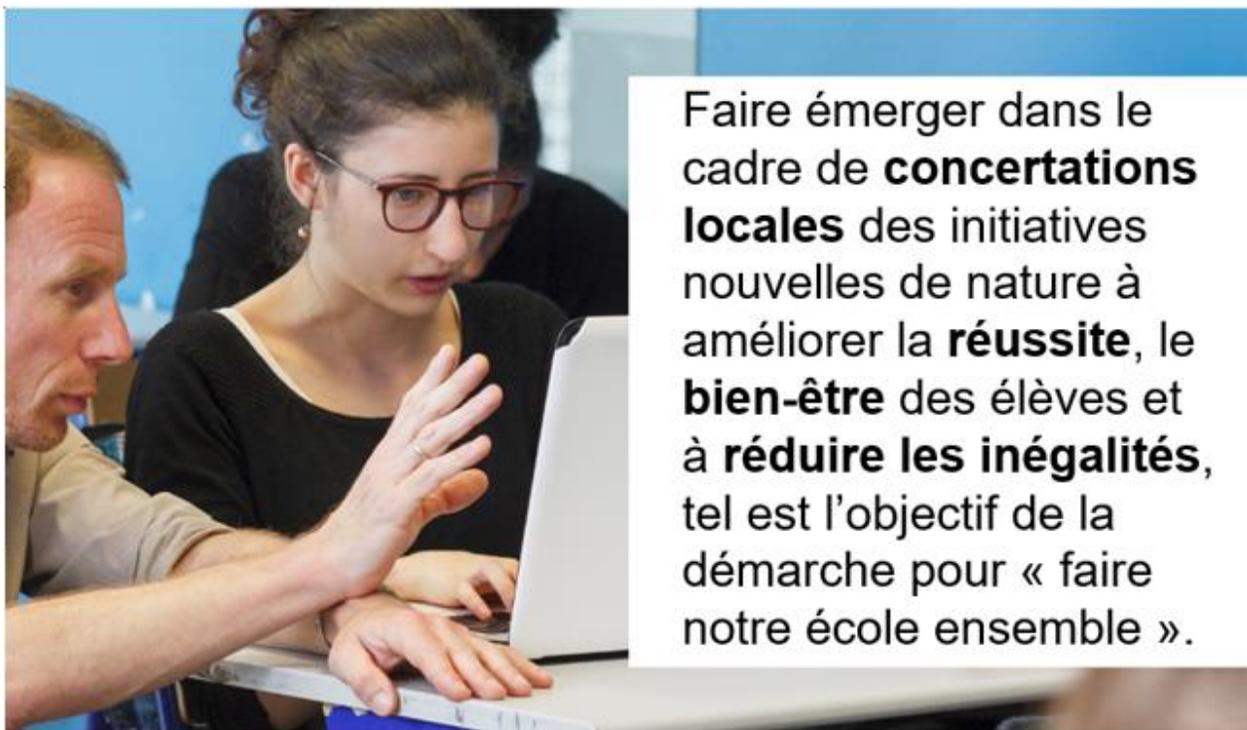
Jeudi 1^{er} décembre	Exercice « Attentat-intrusion"	80 %
Lundi 16 janvier	PPMS « Attentat-intrusion"	61 %
	PPMS « Risque majeur"	49 %
Vendredi 07 avril	Exercice « Risque majeur"	7 %

Les questions de sécurité des élèves impliquent une étroite collaboration :

- Education Nationale*
- Police nationale, Gendarmerie nationale et SDIS 33*
- Mairies.*



« Notre école,
faisons-la
ensemble », c'est :



- Une **démarche volontaire** des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes ;
 - Un **travail commun et local** destiné à permettre à chaque école d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves ;
 - Une **démarche ouverte dans le temps** : si elle a vocation à commencer à partir du mois d'octobre 2022, la démarche pourra cependant être initiée par les équipes à tout moment.
-

Notre École : point d'étape

Au 23/01/2023 :
61 projets déposés (36 en 1D, 25 en 2D)
13 en cours d'instruction
dont **5** projets financés

Un processus de promotion et de soutien des initiatives

- au plus près des acteurs de terrain : élèves, professeurs, parents, élus...
- soutenu par des concertations locales à plus ou moins grande échelle

Pour oser des réponses pédagogiques, éducatives, matérielles, d'encadrement

- en lien avec les évaluations, analyses et ressentis des équipes et partenaires
- au service des apprentissages, du bien-être et de l'égalité des chances
- dans une perspective de développement professionnel et de coopération des acteurs

Et engager des dynamiques de transformation

- à la mesure des acteurs et du contexte
- avec ou sans financements et moyens exceptionnels dans le cadre du Fonds d'innovation Pédagogique
- mais toujours avec enthousiasme, confiance dans l'avenir et pari sur la réussite de tous



**En vous remerciant,
à votre disposition
pour construire
ensemble
l'École de demain en
Gironde.**

**Marie-Christine HEBRARD
Directrice académique
de la Gironde**